



Département du Calvados
commune de
VILLY-BOCAGE

Villages d'avenir



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN
N° 2026-08

2026-08-01 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du vendredi 29 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 29 mai 2026 est approuvé.

2026-08-02 : Désignation des membres proposés pour la CCID

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de proposer pour la composition de la CCID, les noms suivants, auxquels s'ajoute de droit M. le Maire :

Candidats postes titulaires	Candidats postes suppléants
Mme MARIE Catherine	Mme GAZEL Marie
M. BIDERRE Guillaume	Mme BROCHUS Laure
M. ZEKAR Yvan	M. PELCOT Xavier
M. LECOUTURIER Gérard	Mme MIALDEA Isabelle
Mme MERLETTE Camille	M. ECOBICHON Michel
Mme JOURDAIN Marie-Claire	Mme ROUSSEL Noëlle
M. LEDOUX Aymeric	Mme GROULT Noëlle
M. VENGEON Noël	Mme HOREL Céline
M. OLIVIER Stéphane	M. LAVECHIN Kévin
Mme LUBIN MACQUAIRE Sylvie	Mme CHENEAU MARIE Claudine
M. JUIN Yohann	Mme MARIE Maëva
Mme TOMBETTE Sylvie	M. MOUCHEL-VICHARD Cédric

2026-08-03 : Mise à jour du contrat de location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la nouvelle version du contrat de location à compter de ce jour et d'approuver la mise en place de la convention de mise à disposition gracieuse.

2026-08-04-01 : Remboursement de frais avancés par M. Noël VENGEON

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter que soit remboursé à M. VENGEON Noël la somme de 13,07 euros.

2026-08-04-02 : Remboursement de frais avancés par M. Aymeric LEDOUX

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter que soit remboursé à M. LEDOUX Aymeric la somme de 6,39 euros.

2026-08-04-03 : Remboursement de frais avancés par M. Alexandre LEBASTARD

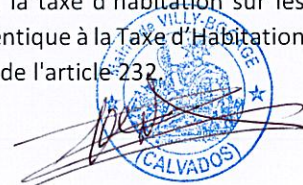
Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter que soit remboursé à M. LEBASTARD Alexandre la somme de 47.86 euros.

2026-08-05 : Mise en place du prélèvement bancaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise en place du prélèvement bancaire comme mode de paiement supplémentaire pour le règlement des services communaux et d'approuver la convention de prélèvement annexée.

2026-08-06 : Instauration d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans, conformément à la réglementation en vigueur, au taux identique à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires soit 9,32%, et précisant que la vacance s'apprécie au sens des V et VI de l'article 232.



2026-08-07 : Abondement du fond de solidarité logement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'abonder le FSL du Département à hauteur de 121,55 euros.

2026-08-08 : Définition du prix du stère de bois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de définir le prix du stère de bois vendu par la commune à hauteur de 60 euros à compter de ce jour. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-10-08.

2026-08-09 : Mise en place du repas végétarien dans le cadre de la loi EGAlim

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la mise en place – conformément à la loi - du menu végétarien un fois par semaine.

2026-08-10 : Demande de dérogation au forfait annuel de garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la demande de dérogation pour la fin de l'année scolaire, soit du 1^{er} juin au 3 juillet 2026, pour la famille demandeuse et pour les motifs professionnels exposés par celle-ci.

2026-08-11 : Nouvelles dispositions réglementaires et tarifaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 et pour une année scolaire :

- Forfait à 390€ / an pour un enfant et 350€ / an pour le deuxième enfant et les suivants (d'un même foyer).
- Forfait occasionnel journalier à 3.90 €

2026-08-12 : Motion contre le désengagement du Département

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la motion contre le désengagement du Département dans la lutte contre le frelon à pattes jaunes.

2026-08-13 : Dispositions relatives à la lutte contre le frelon à pattes jaunes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'ensemble des dispositions suivantes :

- Désignation des référents communaux pour les frelons à pattes jaunes : Willem JANSSEN et Noël VENGEON
- Maintien de la convention signée avec la FREDON, communication à la FREDON des référents et désignation des 4 prestataires destructeurs choisis par la commune
- Prise de liberté de pouvoir occasionnellement confier en direct au prestataires destructeurs des missions sur la base de tarifs à négocier, avec prise en charge intégrale par la commune du coût de destruction lorsqu'il s'agit de nids secondaires de frelons à pattes jaunes dans une limite de 80 euros.

Le Maire,
Alexandre LEBASTARD

